

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0514**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Revente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0514**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Revente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 138 000 €, dont 5 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur initial, l'immeuble situé à Fontaines sur Saône, 15, avenue Simon Rousseau et cadastré AB 92, pour une superficie de 291 mètres carrés.

Ce prix a été fixé par un jugement de fixation judiciaire en date du 29 janvier 2014.

Il s'agit d'une maison très vétuste sur rue, élevée de 2 étages sur rez-de-chaussée, comprenant 2 logements libres d'une surface habitable d'environ 140 mètres carrés ainsi qu'un local commercial, d'une surface utile d'environ 50 mètres carrés.

Ce bien a été acquis pour le compte de l'OPH du Département du Rhône, en vue de produire une nouvelle offre de logement social, s'inscrivant sur la base de 4 logements en mode financement prêt locatif à usage social (PLUS) et 1 logement en mode financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH du Département du Rhône qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé partiellement occupé, au prix de 133 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

L'OPH du Département du Rhône aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 juin 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, pour un montant de 133 000 €, de l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau à Fontaines sur Saône, dans le cadre d'une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1752, le 14 janvier 2013 pour la somme de 11 400 000 € en dépenses et 11 400 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 133 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.